



Prélèvement à la source, c'est quoi ?

Présenté comme une simplification administrative pour les contribuables, **le prélèvement à la source sera compliqué, injuste et budgétairement risqué.**

Au-delà des arguments philosophiques qui touchent au consentement à l'impôt, se posent d'autres questions plus techniques tant pour les contribuables que pour les employeurs/collecteurs : confidentialité des données, de la situation familiale, financière ou patrimoniale.

Voici quelques questions que vous vous posez légitimement :

	VRAI	FAUX	EXPLICATION
Avec le prélèvement à la source, je ne ferai plus de déclaration d'impôt sur le revenu		X	Afin de réajuster d'une année sur l'autre le taux d'imposition, de prendre en compte les frais réels, les dons, les travaux, les frais de garde d'enfant ou d'aide à la personne etc...vous déposerez toujours une déclaration d'impôt sur le revenu
Mon employeur connaîtra mon taux d'imposition	X	X	Oui l'employeur connaîtra votre taux d'imposition pour pouvoir le prélever de votre salaire. Vous aurez la possibilité de demander aux services fiscaux de transmettre à votre employeur un taux dit « standard » afin qu'il ne connaisse pas votre taux réel. Mais l'employé qui demandera l'application de ce taux sera considéré comme disposant d'autres revenus que ceux qu'il tire de son activité salariée.
Tout le monde aura la retenue de l'impôt à la source		X	Les professions libérales, les entrepreneurs, les agriculteurs, les revenus fonciers ne seront pas soumis au prélèvement à la source mais à des versements d'acomptes avec un solde à payer suite à la déclaration déposée
Actuellement je suis non imposable, je serai malgré tout prélevé sur mon salaire	X		Les contribuables non redevables de l'impôt sur le revenu, devront subir dans certains cas des prélèvements et attendre le remboursement suite au dépôt de la déclaration d'impôt sur le revenu
Je pourrai ajuster les prélèvements	X		Comme aujourd'hui vous pouvez faire baisser ou augmenter votre prélèvement, vous pourrez demander aux services fiscaux d'ajuster votre taux. Ces derniers en informeront votre tiers déclarant (employeur, caisse de retraite, pôle emploi, CARSAT....) . Cela prendra un certain temps pour les mises à jour, car il y aura des intermédiaires supplémentaires.
Le prélèvement à la source est une simplification administrative		X	Aucune simplification pour le contribuable, un travail supplémentaire pour les entreprises, une usine à gaz à gérer pour les services fiscaux.
Le prélèvement à la source limitera la fraude		X	Comme pour la TVA, certaines entreprises ne reverseront pas l'impôt qu'elles ont collecté (faillite, escroquerie, fraudes...). En revanche, elles auront une trésorerie disponible au détriment des contribuables

Au final, le prélèvement à la source engendrera une plus grande injustice face à l'impôt (système différent en fonction de sa profession), une avance de trésorerie des contribuables à l'État et aux entreprises, une complexité devant l'impôt qui feront les jours heureux des conseillers fiscaux et financiers privés.

Actuellement, vous allez dans un Service Impôts des Particuliers pour un renseignement et reconnaissez le professionnalisme et la disponibilité des personnels. Mais derrière la vitrine de l'accueil d'autres agent(e)s travaillent à asseoir l'impôt (le calcul), le recouvrer et le contrôler. Cette phase n'est pas la plus populaire, mais elle est la nécessaire contrepartie du système déclaratif. Si les finances de la cantine ou de l'hôpital étaient gérées par le privé, si le cadastre et la publicité foncière ne garantissaient plus la propriété et si Internet devient « le maître » de vos relations avec l'administration, croyez-vous que ce sera plus simple, plus humain et moins cher ?

Si nous n'avons plus les moyens humains, législatifs et matériels de lutter contre la fraude, croyez-vous que vous paierez moins d'impôts ? Des centaines d'emplois ont été supprimés dans notre département depuis 2009, des trésoreries ont été fermées. Cela ne s'est traduit ni par une simplification, ni par une baisse des dépenses publiques. Au contraire cette politique augmente le chômage de masse et provoque une baisse des recettes publiques parce que toujours moins nombreux(ses), nous sommes moins efficaces face à des enjeux lourds pour la société. Cela contribue également à désertifier les territoires, en y faisant disparaître les services publics de proximité (comme la direction veut encore le faire à Saint-Méen-le-Grand et Cancale au 1^{er} janvier 2017).

Les politiques fiscales successives sont en échec. Pire, avec un système fiscal de plus en plus complexe, instable et injuste, elles alimentent le rejet de l'impôt. **Une véritable réforme fiscale est donc plus que jamais nécessaire :**

– sur le plan « politique » mais aussi « citoyen », car le risque est grand de voir le consentement à l'impôt continuer de s'affaiblir face aux injustices ressenties ;

– sur le plan économique il y a urgence à réhabiliter les objectifs de l'impôt de financer l'action publique, de réduire les inégalités et d'orienter efficacement les comportements tout en régulant les « niches fiscales » ;

– sur le plan social, afin qu'une réforme fiscale se traduise par davantage de justice sociale.

Les principaux objectifs d'une réforme fiscale devraient donc être :

- **la pédagogie citoyenne sur le sens de l'impôt,**
- **une réforme de fond visant à rendre la fiscalité locale et nationale plus juste, plus stable et plus simple, avec plus de progressivité,**
- **des avancées en matière d'harmonisation fiscale européenne,**
- **l'intensification de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.**

Ces orientations doivent également se traduire par un renforcement de l'administration fiscale, financière et foncière alors que, depuis 15 ans, elle a perdu plus de 35 000 emplois et une grosse part de ses crédits de fonctionnement.

FINANCES PUBLIQUES LIQUIDÉES !!!
USAGERS SACRIFIÉS !!!
NON AU PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE !
ENSEMBLE, DÉFENDONS NOS SERVICES
PUBLICS DE PROXIMITÉ